



## ATTESTATION

### Pass'Sports et Culture

Valable jusqu'au 31 Décembre 2022

**Cette attestation est à remettre à l'association ou l'organisme lors de l'inscription de votre enfant à la pratique d'une activité culturelle et/ou sportive.**

#### Profil du demandeur

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le : Domicilié(e) :

Nom et Prénom du (des) parent(s) :

Adresse du (des) parent(s) :

Nous soussignés, Jean-Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes des Vosges du sud et Alain FESSLER, Maire de la commune d'Étueffont, attestons **que l'enfant**, ..... rentre dans le cadre du dispositif « Pass'Sports et Culture » pour l'année 2022 et peut donc à ce titre bénéficier d'une participation de :

- la communauté de communes, d'un montant maximum de 15 Euros
- la commune d'Étueffont, d'un montant maximum de 15 Euros

Soit un montant maximum de 30 Euros, qui sera versé à **l'Association ou organisme**.....

Fait à Étueffont, le / /2022

**Le Maire d'Étueffont,**

**Alain FESSLER**

---

*Partie à remplir par l'association ou l'organisme*

Mme ou M. ...., responsable de l'Association ou de l'organisme «.....» atteste que l'enfant ..... est inscrit pour la pratique d'une activité au cours de la saison 2022/2023.

Montant de la cotisation totale : ..... €.

Fait à ..... le / /2022

(Cachet et signature)

**N.B : L'association devra adresser, avant le 31/12/2022, la présente attestation accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire à la Communauté de communes des Vosges du sud, 26 bis Grande rue 90170 ETUEFFONT ou par mail contact@ccvosgesdusud.fr**